

Les professionnels de la plateforme

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 6 professionnels experts dans le domaine des troubles neuro-développementaux. Elle est pilotée par un médecin spécialiste, qui assurera le lien continu avec le médecin de niveau 1.

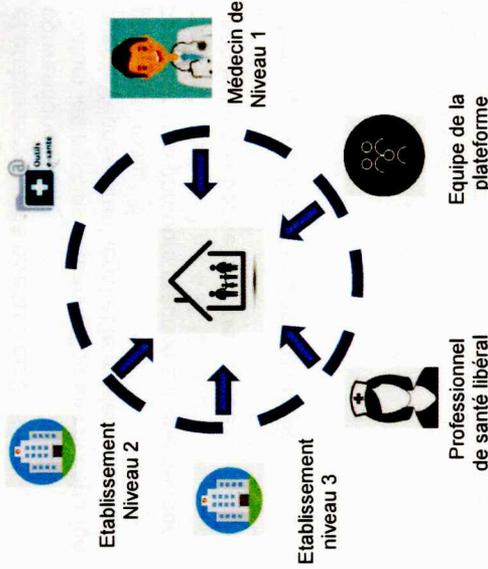
- Médecin spécialiste
- Psychologue
- Infirmière Puéricultrice
- Psychomotricienne
- Secrétaire
- Neuropsychologue (vacation)

Les partenaires (non exhaustif)

- CORIDYS
- ADAPEI : dispositif SOFA ou PARENTALE
- ADSEAAV
- L'inter-secteur de pédopsychiatrie de Toulon Ouest et Est
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Centre Ressource Autisme (CRA)
- Centre de Référence des Troubles de l'Apprentissage (CERTA)
- Protection maternelle Infantile (PMI)
- Education Nationale
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Structures d'accueil Petite Enfance
- Secteurs associatifs
- Professionnels libéraux : orthophonistes, psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes...



PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION DU VAR



COORDONNEES

Téléphone : 06 67 77 80 62

Mail :

col.grp-dpc83.ug-pacac@ugecam.assurance-maladie.fr

UGE CAM PACA-Corse
CAMSP TOULON
224 Rue Emile OLLIVIER
Le Toucan 2 – Entrée B
83000 TOULON

La Plateforme de coordination et d'orientation est ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 17h.

En l'absence de réponse téléphonique du secrétariat :

Veillez contacter le **04 94 13 55 00**



www.ugecam-pacac.fr

4 constats fondateurs :

- diagnostic des troubles autistiques, « dys » et intellectuels insuffisant et tardif,
- délai important entre le repérage et l'accompagnement,
- organisation des parcours de santé à rendre plus efficace,
- gain de temps médical à dégager lors de ces situations.



La population accueillie

La plateforme de coordination et d'orientation, coordonne le parcours de bilan et d'intervention précoce des enfants de moins de 7 ans présentant des Troubles du Neuro-Développement (TND) sur le territoire Varois.

Les TND regroupent les troubles du spectre autistique, les problématiques « DYS » ainsi que la déficience intellectuelle.

Ce dispositif organise la coordination depuis le Camsp de Toulon géré par l'UGECAM Paca-Corse.

Les missions :

- établir le diagnostic en coordonnant des libéraux et établissements de niveau 2 ou 3 conventionnés,
- évaluer les besoins d'intervention en concertation avec le représentant légal et le médecin de premier niveau,
- coordonner le parcours précoce sur une période maximum de 1 an 3 mois et 15 jours,
- orienter vers la bonne offre de service du territoire,
- informer, conseiller et soutenir la famille.

L'admission au sein de la

Plateforme

Le médecin de première ligne (pédiatre, généraliste, médecin de PMI, médecin scolaire) qui connaît l'enfant, en lien avec les parents, prescrit les bilans nécessaires à la réalisation d'un éclairage au diagnostic. Suite à sa consultation déclinée lors de laquelle il a repéré les troubles, le médecin saisit la plateforme. L'équipe pluridisciplinaire de la plateforme analyse la demande, procède à la validation de la demande, puis contacte la famille (ou représentant légal) dans un délai de 15 jours.

La réalisation de(s) bilan(s)

En fonction de la nature du(s) bilan(s) demandé(s) et de la situation géographique de l'enfant, la plateforme a fait appel à des professionnels de santé libéraux et/ou des établissements de niveau 2 (CAMSP, CMP...), voire de niveau 3 (GRA...). Un listing de professionnels libéraux conventionnés avec la plateforme ou des établissements de niveau 2 vous est communiqué par le biais de votre médecin afin que le(s) bilan(s) soit(ent) réalisé(s), dans un délai de 3 mois.

Au terme de la réalisation du(s) bilan(s), le professionnel libéral ayant réalisé le bilan vous communique le(s) compte(s) rendu(s) ainsi qu'au médecin de la plateforme et à votre médecin qui vous en fait un retour, dans un délai de 3 mois.

Les interventions précoces

Le(s) compte(s) rendu(s) de(s) bilan(s) appuyé(s) de l'avis médical, peuvent amener à la préconisation d'intervention(s) précoce(s).

Toutes les explications nécessaires vous seront apportées afin que vous puissiez donner votre accord, libre et éclairé, pour la poursuite de l'accompagnement.

Le Forfait intervention précoce

Ce forfait permet de financer le recours aux professionnels qui ne sont pas conventionnés par l'assurance maladie. Les professionnels sont rémunérés par la plateforme sans avance des familles durant une année.

La sortie du dispositif « PCO »

L'accompagnement au sein du dispositif ne peut se poursuivre au-delà de 1 an, 3 mois et 15 jours à compter de l'admission au sein de la plateforme.

Les outils et méthodes

Les professionnels du dispositif ont une expertise dans le domaine des troubles neuro-développementaux. Les professionnels libéraux ayant conventionnés avec la plateforme utilisent des bilans et des méthodes de prise en charge propres à leur domaine d'expertise, tous validés par la Haute Autorité de Santé.

Ces derniers se sont engagés, au travers d'une charte, à respecter les termes du conventionnement et à vous apporter qualité et sécurité des soins.